

Édition du "RÉVEIL DU NORD"
106 Bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS : 43, Boulevard Haussmann

L'Égalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX : 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING : 15, Rue Nationale, 15

CHRONIQUE PATOISANTE

Un r'gard vers l'passé

(VIEUX SOUVENIRS LILLOIS)
L' RÉDUIT

Je m'appelle encore qu'au mois de février 1898, j'écrivais un canchon sur l'émotion du « Gardin du Réduit », à Lille, c'est-à-dire qu'en ma qualité d'infant de Saint-Sauveur j'aurais eu, dernier larme de l'œil sur ce gardin qui m'avait tant abrité sous ses grands arbres durant mes jeunes années.

Triste ans de différence, je reviens avec les mêmes sentiments d'un dernier adieu à ce vieux Réduit qui est un deuxième bâtiment de l'ancien Mairie va rimplacher.

J'aurais pu dire bien qu'il est les grands arbres du gardin du Réduit servaient à corriger l'insalubrité des pauvres rues qui favorisaient, j'ai compris aussi que l'édifice qui s'y trouvait en ce moment dans ce quartier, l'assainira tout en l'embellissant.

L'implacable loi qui s'élevait le premier bâtiment de l'ancien Mairie, est un ancien planche ouverte en 1548, les maisons qui s'élevaient sur ce planche ont été longtemps habitées par des marchands et supposés de l'opération des « sayetteurs », dont le local était à la Halle échevinale.

Les « sayetteurs » et les « bourgeois » formaient à Lille deux corporations très puissantes, se fabriquant différentes sortes d'étoiles faites en tout ou en partie avec de l'aîne, le nom des premiers vient de « sayette », (aine peignée) l'autre vient de ce que les premiers ouvriers qui apportaient à Lille cheuill' brèques d'industrie étoient de Bourges.

Cheuill' Place du Réduit, était donc ouverte, « la d'cha »-chint-quat-vingt ans, pour l'habitation du quartier Saint-Sauveur ; pour ceubail' raison, on démolit vingt maisons de la rue des Saintes.

La rue Wicar, qui débouche au milieu d'cheuill' place du Réduit, a été ouverte en 1840, pour assainir les nombreuses courtes qu'on y trouvait dans cheuill' partie du quartier.

Le Fort du Réduit, fut construit en 1674 par Vauban, bien que le nom d'réduit appartient en terme d'fortifications, aux plus ouvrages ménagés dans les grands, c'est une opinion qui fut généralement répandue par nos tuteurs et vieux Saint-Sauveur, que le Fort du Réduit avait été « vé » pour réduire, en cas d'émute, les habitants de ce quartier.

Le temps a passé sur tout ça, et, aujourd'hui, sur les travaux de l'ancien Mairie continuent, Saint-Sauveur est à l'« vall » de s' transformation, cheuill' qui continue ce quartier que le ville de Lille considère comme étant le gardien fidèle de sa race, de sa langue, de ses traditions et de ses mœurs. Malgré les pèches des démolisseurs on restera toujours impuissant à l'« ver » à Saint-Sauveur sin cachet laborieux, Rien n' détruira jamais ch' amour du sol natal, dont les gens de ce quartier conservent religieusement les coutumes du temps passé.

Auguste LABBE.

La sanglante tragédie de Waben près de Boulogne-sur-mer

Ce que dit le Belge De Bie, qui tua un jeune villageois

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)
Le « Réveil du Nord » a longuement relaté, samedi dernier, la sanglante scène villageoise qui se déroula à Waben, non loin de Boulogne-sur-Mer, entre un Belge Alphonse De Bie et deux jeunes gens, dont l'un Léon Lefebvre fut tué à bout portant, d'un coup de pistolet Mauser.

On se rappelle que De Bie ne fit des aveux aux gendarmes qu'après un interrogatoire long et serré. Le Parquet étant descendu sur les lieux, M. Monmestin, commis pour l'instruction, dut remettre à plus tard l'interrogatoire complet du Belge, ce dernier s'étant retranché, déclarant ne vouloir parler qu'en présence d'un avocat.

A la maison d'arrêt de Boulogne, De Bie sollicita Me Lucien Sergeant pour assurer sa défense et hier mercredi dans la matinée, il était amené au Palais de Justice de Boulogne par le gendarme Fénart.

La genèse de la tragique rencontre d'après De Bie

L'interrogatoire du Belge meurtrier dura trois heures. En présence de son défenseur, De Bie retraça, à sa façon, les divers épisodes de la tragique rencontre :

Quand Gaston Savoye — qui causait à Hélène Delacroix — la fille de la concubine de l'étranger, rentra avec elle au baraquement après la première escarmouche avec Léon Lefebvre et son copain Courtois dit Ménard, il aurait aussitôt décidé de faire une « sortie » afin de permettre au jeune homme et à ses amis André Gaessier, André Beniz et Lucien Loy, de regagner en paix le village de Quand Fort-Mahon où il demeure. Toutefois, comme il connaissait le caractère batailleur de Courtois et qu'il n'ignorait pas la rivalité d'amour existant entre Lefebvre et Savoye à cause de cette gamine de 16 ans qu'est Hélène Delacroix, dans le but de les effrayer au besoin, il se mit au Mauser chargé à 10 coups.

On sait la suite.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA BOXE A PARIS

L'Auchellois Moïse Bouquillon a battu Moret par abandon au 2^e round

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)
Quatre grands combats en dix rounds étaient hier soir au programme de la Salle Wagram. Ils avaient attiré la foule des grands touris dérivés sur le coup de Bouquillon, dont c'était le début dans la catégorie des poids lourds.

Le boxeur nordiste triompha rapidement sans faire, toutefois, d'une qualité extraordinaire. L'enfant d'Auchel possède toujours une terrible puissance de frappe du poing droit, mais il n'a guère fait de progrès en science, et si son adversaire avait été de qualité, il n'aurait pas eu la victoire facile.

Tel qu'il a été, l'ex-champion de France a fait une bonne rencontre qui lui redonnera une confiance qui, sans doute, l'aurait abandonné lors de ses précédents combats.

La soirée
Comme à son habitude, la foule de la Salle Wagram vibre dès que les combats deviennent dramatiques. Ce soir, elle n'est pas déçue et si les rencontres ne vont pas à la limite des amateurs d'émotion fortes, ils en ont du moins pour leur argent.

Dans les combats préliminaires Gene Neck est tellement supérieur à Fred Boyle, que ce dernier abandonne au 3^e round.

Jourdy bat ensuite Merio, par knock-out au 2^e round.

Enfin, Huat, après avoir mené la vie dure au courageux petit Kild Olyra, force ce dernier à abandonner au 8^e round.

Le combat Bouquillon-Moret
Ces deux acrobates du combat à 21 h 45 Bédouin apparaît. Son arrivée est vivement accueillie. Des cris, bravos et sifflets se mêlent. Moret est plus sympathique aux populaires qui l'encouragent des « Vasy » et « sentis ». Bouquillon paraît très calme et pendant qu'on lui lance les gants il regarde distraitement la foule, souriant à des figures de connaissance.

Moret, de son côté, paraît confiant. L'arbitre après les boxeurs et fait ses confidences ordinaires. On annonce les poids : Bouquillon 86 kilos et Moret 84 kilos 700. ce qui provoque les cris et réflexions habituels des fans.

Les hommes retournent dans leurs coins et attendent le gong qui résonne peu après.

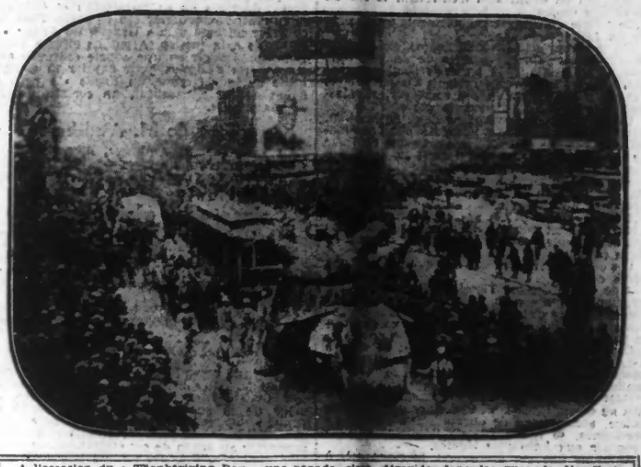
Premier round. — Les boxeurs s'observent. Puis Moret lance un léger gauche à la face de Bouquillon. Le coup réveille le Nordiste qui riposte par violentes droites à la mâchoire. Les deux hommes s'animent, mais très maladroitement. Ils se raient ensemble. Enfin, Bouquillon prend l'avantage et sonne des deux fois en touchant Moret au gong. Moret regagne son coin la figure très marquée.

Deuxième round. — Moret touche sec à l'estomac, mais Bouquillon qui dédaigne de se couvrir, attaque avec sa droite. Son poing finit par rencontrer le menton de Moret, et ce dernier roule au sol, où il fait la culbute sur lui-même.

À 9, il se relève, mais Bouquillon l'ajuste à la mâchoire et de nouveau Moret s'écroule. Très encouragé par deux dignes spectateurs, Moret se retrouve sur ses pieds à 4, pour prendre une nouvelle droite de Bouquillon, qui le rexpédie au sol. Moret fait des efforts désespérés à amortir le coup de 7, il réussit à se redresser, mais tomberait dans les cordes contre lesquelles il s'appuie. Bouquillon, de son côté, fait comprendre qu'il va frapper un homme sans défense, mais comme le manager de Moret ne bouge pas, le Nordiste force et pour la quatrième fois, Moret s'effondre. Alors qu'il essaie de reprendre ses chances son manager se décide enfin à lancer une serviette sur le ring, en signe d'abandon.

Bouquillon est alors follement acclamé, cependant que Moret, soutenu dans son coin, a peine à retrouver son équilibre.

Les grandes fêtes de fin d'année commencent en Amérique



À l'occasion du « Thanksgiving Day », un parade est défilé dans les rues de New-York. Ce défilé marque le commencement des grandes fêtes de fin d'année, qui ont lieu, aux Américains.

Le Conseil de la S. D. N. s'est occupé de l'affaire Polono-Lithuanienne

Le Conseil de la S. D. N. a examiné hier matin l'affaire Polono-Lithuanienne. M. Voltemaras s'est efforcé de démontrer les ambitions impérialistes de la Pologne. « Toute solution, ajouta-t-il, demeure impossible aussi longtemps que les Polonais voudront résoudre le problème à la faveur de règlements techniques ».

M. Zaleski a protesté contre les allusions à de prétendus visées impérialistes de la Pologne, dont la politique est essentiellement pacifique. Il estime que le moment est venu pour le Conseil de prendre des mesures afin que la résolution du Conseil de décembre 1921 reçoive sa pleine exécution.

M. Briand, mi fin à cette séance pénible en enregistrant les explications fournies par les deux partis et en chargeant M. Quinones de Léon de présenter, à la prochaine séance, un rapport sur le problème.

La prochaine séance publique a lieu aujourd'hui, à 10 h. 30.

Un appel fait à Lille par les « Amis du Hainaut » dans le Nord

Nous avons déjà dit en un précédent article ce que seront les fêtes belges de l'indépendance, qui se dérouleront au cours de l'année 1930 et dont les principales manifestations seront les expositions internationales de Liège et d'Anvers. La France — et particulièrement notre région du Nord — s'associera à ces fêtes qui promettent d'être grandioses. Une importante participation est dès maintenant acquise à Anvers, à raison de sa situation privilégiée qui lui permet d'attirer chez elle le commerce mondial. Le grand port belge, qui prépare depuis longtemps déjà une exposition coloniale unique, est assuré d'un succès qui reprendra à ses efforts.

La province du Hainaut, qui tiendra une place brillante aux fêtes du Centenaire, offrira un ensemble moins riche — peut-être, mais qui conserve toute sa valeur pour notre région — à l'occasion de ces fêtes.

Les richesesses industrielles, il y a surtout des richesses artistiques dans le Hainaut belge, et c'est un peu pour nous remettre en mémoire sa patrie commune que les « Amis du Hainaut » ont, hier, à Lille, fait appel aux liens qui nous unissent.

Les « Amis du Hainaut »

Le Comité local, placé sous le patronage de M. l'ambassadeur de Belgique, était fondé dernièrement par M. Paul Bervaux, industriel, conseiller du commerce extérieur. Il trouvait aussitôt, chez nous l'appui de M. Lacoste, président de l'Institut des Sciences Sociales ; de M. de Saint-Léger, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; de MM. Thaupe, consul général de Belgique ; Hudele, préfet du Nord ; Châlelet, recteur de l'Académie de Lille ; le général Lacapelle, commandant le corps d'armée.

Sur l'invitation du Comité local, un certain nombre de personnalités hennuyères, parmi lesquelles M. François André, président du conseil provincial du Hainaut ; M. le chanoine Puisseant, président de la Société Archéologique de Mons ; et M. Dawant, avocat, commissaire général de l'Exposition du Hainaut, ont tenu, hier après-midi, une réunion dans une salle de la Faculté des Lettres, rue Auguste-Angelier.

On remarqua, parmi l'assistance : MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit ; Lefèvre, doyen de la Faculté des Lettres ; Sorre et Guérin-de-Guer ; professeurs ; Deleploue, président des « Amis de Lille » ; Théry, avocat au Barreau de Lille ; Carpentier, ancien bâtonnier ; MM. les chanoines David et Delannoy ; M. Jules de Boode, secrétaire du Comité central ; M. Vuillaume, vice-consul de Belgique, à Lille.

M. François André et M. le chanoine Puisseant ont donné un aperçu des richesses archéologiques, des monuments historiques et de l'architecture du Hainaut.

M. Bervaux, après un exposé de la situation générale de la Société, a fait appel à l'action de comités locaux qui représenteront : à Valenciennes, MM. Lefranc et Piérard ; à Douai, MM. Godin et Hélin ; à Maubeuge, M. Scallart ; à Avesnes, M. Cousin ; à Roubaix ; M. Féron ; à Tourcoing, M. Jacques Masurel.

M. de Saint-Léger a remercié les membres du Comité Central, dont l'initiative s'affirmera prochainement à Journal, lors de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

Les abus de confiance et les faux de M. Klotz

Le sénateur de la Somme, qui s'est démis de son mandat, a été « arrêté » et enfermé à la maison de santé de Suresnes

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Comme il fallait s'y attendre, le Gouvernement a pris hier soir la décision de s'assurer de la personne de M. Klotz. Comme le sénateur de la Somme, toujours couvert par l'immunité parlementaire, ne pouvait être mis en état d'arrestation, le Gouvernement, en la personne de M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur, a pris la décision de transférer M. Klotz de la maison de repos de la Malmaison à la maison de santé de Suresnes où l'ancien ministre, placé sous une surveillance continuelle, n'a plus la faculté de sortir. C'est, en fait, l'arrestation avant la lettre.

Le Gouvernement a fait connaître sa décision hier soir à 17 heures, par la note officielle suivante :

« C'est vendredi 14 décembre que le Sénat entendra la lecture de la lettre de démission de M. Klotz. Jusqu'à cette date et en vertu de l'article 10 de la loi constitutionnelle de 1875, où M. L. Klotz peut être, légalement, tenu comme démissionnaire. Comme, d'autre part, le Sénat n'a pas encore statué sur la demande de levée d'immunité parlementaire le concernant, il continue à être couvert par cette immunité. Il en résulte qu'aucun mandat d'amener ne peut être actuellement décerné contre lui. Dans ces conditions et pour qu'aucun incident ne risque d'entraver d'ici à vendredi le cours de la justice, M. Klotz, en vertu de l'article 18 de la loi de 1838, a été transféré hier soir de l'établissement de la Malmaison, où il s'était librement rendu et d'où il avait toute liberté de sortir à son gré, à la maison de santé de Suresnes, où il demeurera interné jusqu'à ce qu'il soit statué sur son cas ».

M. Klotz, lors de l'exécution de cette mesure, a déclaré ne pas faire d'objection.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le paiement de dommages de guerre

M. Pierre Forgeot, ministre des Travaux publics et des Régions Libérées, a été entendu par la Commission des Régions Libérées de la Chambre.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

M. Pierre Forgeot, ministre des Travaux Publics et des Régions Libérées, accompagné de M. Renier, directeur du Service des Dommages de guerre et de M. Martin, directeur du Crédit National, se sont rendus mercredi après-midi devant la Commission des Régions Libérées de la Chambre pour s'expliquer sur les récentes propositions du gouvernement concernant le paiement des dommages de guerre, dont nous avons publié le texte le 7 décembre dernier ainsi que pour faire connaître son point de vue sur les amendements rédigés par la commission.

L'addition du Ministre, disons de suite, a produit la plus favorable impression. Tout au début de son exposé, M. Pierre Forgeot, en effet déclaré, qu'il ne considérait pas le texte qu'il avait déposé comme inaliénable, qu'il était fermement décidé à collaborer avec la commission de la façon la plus complète et la plus loyale et qu'en conséquence il n'entendait mettre sur pied que des articles devant entraîner satisfaction aux parlementaires des régions libérées.

Le Ministre et les membres de la Commission ont ensuite examiné l'examen des articles sur lesquels la plupart des modifications demandées par la Commission, ont reçu l'approbation du Ministre.

Les modalités nouvelles

Voici les principales modalités nouvelles :

L'article 4 prévoyait que les soldes de comptes ne dépassant pas 2.000 francs seraient payés en espèces sous condition de rempli pour les sinistrés n'ayant pas obtenu plus de 500.000 fr. de dommages. Le chiffre a été porté de 2.000 à 3.000 francs. Il a été spécifié également que ces mêmes indemnités dont le rempli n'est pas justifié, seront payées, en espèces moyennant un abatement qui, fixé à 50 % pour les indemnités immobilières, a été ramené à 40 %.

Le Ministre a ensuite approuvé une disposition dispensant le rempli pour les paiements en espèces, les sinistrés dont le montant du titre est inférieur à 10.000 francs.

En ce qui concerne l'article 5, il a été ajouté un paragraphe permettant aux sinistrés d'obtenir, dans certains cas, l'échange d'O.D.N. inaliénables, en O.D.N. négociables ou en obligations négociables à % amortissables en 15 ans.

Un léger changement a été apporté à l'article C qui prévoit le paiement en rentes ou en obligations amortissables, sans conditions de rempli.

L'abatement pour les indemnités immobilières a été ramené de 50 à 40 %.

L'article D qui était relatif aux cessions et qui visait le rempli, a été porté à 3 ans.

En outre, un nouveau délai pourra être accordé par les tribunaux ordinaires dans certains cas qui seront énumérés dans un article supplémentaire à l'article C.

Le nouveau texte ainsi rédigé va être soumis au Ministre des Finances avant d'être inséré dans le collectif de décembre qui doit être voté pour le 31 décembre.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Trois nuages, quelques brumes intermittentes ; vent variable Est. Même température stationnaire.

Le sort douloureux d'un enfant du Cambrésis

Elevé par de braves gens de Cattenières, le petit abandonné refuse de retourner auprès de sa mère, qui le réclame à la Justice

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

A Cattenières, petite localité du canton de Carnières, près de Cambrai, vit dans une lamentable détresse morale le petit Henri B., un gamin de 15 ans.

Nous aurions attendu avant de parler de lui si le Parquet de Douai, saisi d'une plainte régulière, — mais étrange, — n'avait pas aujourd'hui à trancher cette question :

« Un enfant naturel doit-il être laissé à sa mère qui l'a abandonné à onze ans pour le réclamer quatre ans plus tard alors qu'il est en état de travailler ? Ou bien l'enfant doit-il être laissé à sa mère, et se refusant à revenir auprès de sa mère et de son « beau-père », doit-il être laissé à la garde, à la surveillance, à l'esprit éducatif, à l'entretien de ceux qui l'ont hébergé, nourri, habillé et instruit, sans autre but que d'arracher au pauvre, au misérable, à la boue, au gamin qui, sans cela, eût, sans aucun doute, enrichi la cohorte des vagabonds où l'on rencontre tous ceux que tente la misère ? »



LE PETIT HENRI B.

La vie du petit Henri B., offre un triste sujet de réflexion et pourrait donner matière à un roman vécu dans lequel le sentiment, le dramatique, le pathétique, constitueraient l'essentiel.

Le petit Henri

Henri B., est né le 3 février 1914 à Valenciennes. Issu d'une rencontre que les sentiments admettent mais que la loi réprouve, il fut reconnu par sa mère sans mari qui porta sur lui cette affection douloureuse de mère et de femme qui pratique le culte des souvenirs sentimentaux. Nous avons vu l'enfant au cours d'une enquête délicate et difficile. On en parla à Cattenières, à Carnières, à Valenciennes et à Douai. On dit que M. ou Mme X... a tort, que M. Z... a raison. En vérité, sans vouloir devancer la justice et en laissant aux magistrats le soin difficile de concilier les inconciliables, voici ce que notre rôle d'informateur impartial nous permet de dire.

Le petit Henri, dont les grands yeux étonnamment intelligents et la finesse des traits décèlent une origine dont ne peut pas se vanter l'homme de la rue, nous a dit hier : « Je ne veux pas retourner avec ma mère ! »

— Et pourquoi donc, mon petit ? lui avons nous demandé.

Nous raconte, avec la naïve simplicité et la grande franchise des enfants que le vice n'a pas touchés, l'histoire de sa vie ; la voici résumée :

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Découverte en Argentine d'un complot contre M. Hoover

On mande de Buenos-Ayres que la police de cette ville a annoncé qu'elle a découvert un complot contre M. Hoover, président élu des Etats-Unis.

D'autre part, M. Irigoyen, président de la République, publie une déclaration annonçant qu'à la suite d'enquêtes auxquelles elle avait procédé discrètement, la police a perquisitionné dans une maison, où elle a découvert deux bombes cylindriques, une bombe cubique, de la dynamite, des revolvers, des pistolets automatiques et des munitions, ainsi qu'une carte détaillée du réseau ferroviaire. 150 agents sont spécialement détachés pour veiller à la sécurité du président élu.

Deux jeunes gens, impliqués dans le complot, ont été arrêtés.

Hier soir, à l'ambassade des Etats-Unis, à Buenos-Ayres, on ignorait tout détail du complot dirigé contre M. Hoover. Toutefois, on sait que, depuis plusieurs jours, la police a recherché des sujets qu'elle suspecte comme hostiles aux Etats-Unis et qui ont manifesté de telles intentions précédemment, comme à propos du procès Sacco et Vanzetti et de l'intervention américaine au Nicaragua.

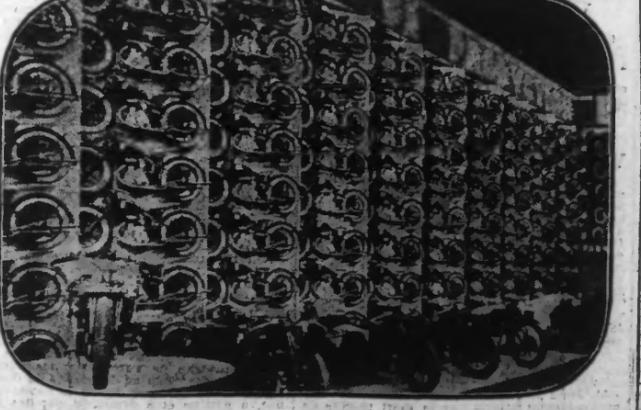
L'ambassade des Etats-Unis et les propriétés de sujets américains n'ont pas cessé d'être gardées par la police depuis Noël dernier, lorsqu'une bombe explosa près de la National City Bank et tua 21 personnes.

Les deux gamins massacreurs de Valensole



Les massacreurs d'une famille de fermiers de Valensole près de Marseille ont été arrêtés à la Grand'Combe ainsi que nous l'avons relaté. Ce sont deux ramins l'un de 13 ans, Alexandre Ughetto, et l'autre Joseph Viorovsk, âgé de 12 ans, nés en Pologne, que l'on voit ici après leur arrestation.

Le Salon de l'Auto en Belgique



La présentation originale du stand d'une fabrique belge de motocyclettes.

NOTRE GRAND CONCOURS DE LA RECONSTITUTION

A Dimanche, la liste type

Comme nous l'avons dit ces jours derniers, les travaux de dépouillement du Grand Concours de la Reconstitution se poursuivent activement et tiennent à leur fin.

Finies les prévisions, trêve de pronostics ! Chères lectrices, amis lecteurs, nous avons aujourd'hui une bonne, une excellente nouvelle à vous annoncer.

Au point où en sont les choses, en effet, nous pourrions très vraisemblablement publier, dimanche matin, la liste-type, la liste formée par les suffrages des concurrents, conformément au règlement, la liste qu'il fallait avoir ou de moins dont il fallait, pour gagner, le plus possible se rapprocher.

Bien mieux, nous ferons l'impossible pour pouvoir publier en même temps, le nom du premier gagnant, l'heureux à qui la chance apportera les 50.000 fr. en espèces, constituant le premier prix.

A bientôt, donc, les résultats précis et attendus.

A très bientôt l'épilogue du Grand Concours de la Reconstitution.